

Luminus Click Pro Electricité

(janvier 2020)

Conditions particulières : (ECP2.0)

Consommateurs : **professionnels** Type d'énergie : **électricité** Durée du contrat : **1 an**

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES:

VOS AVANTAGES :							
🙇 Sécurité	№ Facilité	*** Service					
Un prix fixe compétitif pendant 1 an.	La domiciliation et la facture digitale simplifient énormément la gestion de votre entreprise.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous- même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.					
	SERVICES INCLUS:						
	My Luminus						
	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.						

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%



ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXI	Le produit gue vous utilisez	-	64,30%	35,70%	-
DAL	L'énergie fournie par Luminus	60,30%	25,50%	14,20%	-
FL	Le produit gue vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
	L'énergie fournie par Luminus	38,40%	41,10%	20,50%	-
WAL	Le produit gue vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
	L'énergie fournie par Luminus	37,20%	41,90%	20,90%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit	
		Jour	Nuit		
Énergie (c€/kWh)	6,27	7,29	5,12	5,12	
Redevance fixe (€/an)¹	40,00	40,00		-	

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	1,00	2,09	2,72
Coûts cogénération (c€/kWh)²	-	0,33	-

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : Informations sur votre tarif'.
2 Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cegération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valablés pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amplies informations sur

2 Coûts du transport de l'énergie :

			Coûts de distribution (c€/kWh)						
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Tarif prosumer (€/kW/an)(**)
BXL	SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	1,70	10,23	0,3181	-
FL	Fluvius (Gaselwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Infrax West) Fluvius (Intergem) Fluvius (Iveg) Fluvius (Iveka) Fluvius (Iverlek) Fluvius (Pbe) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Limburg	13,71 10,72 8,71 8,89 9,77 10,67 11,08 11,11 12,41 9,94 8,97	13,71 10,72 8,71 8,89 9,77 10,67 11,08 11,11 12,41 9,94 8,97	9,13 7,05 6,92 5,70 7,44 7,50 7,51 8,38 8,92 7,41 7,36	3,10 2,47 3,06 2,07 3,59 2,61 2,59 4,52 3,24 2,51 3,21	1,88 1,90 1,85 1,81 2,06 1,59 1,77 1,86 1,99 1,83	3,82 3,82 4,27 3,82 4,27 3,82 4,27 3,82 4,27 3,82 4,27	0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181	87,55 71,53 63,23 59,74 71,33 70,43 72,25 75,64 83,28 69,93 65,82
WAL	AIEG AIESH ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Mouscron) ORES (Verviers) TECTEO RESA WAVRE	5,84 9,61 7,84 10,62 8,83 9,29 7,94 9,10 10,77 7,57	6,15 9,90 8,33 11,34 9,31 9,90 8,43 9,66 11,40 8,52 9,95	4,68 6,39 4,67 6,42 5,85 5,55 4,85 5,53 6,89 4,36 7,85	4,08 5,47 3,77 5,16 4,97 4,43 3,92 4,51 5,73 3,70 7,85	3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44	21,84 14,94 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 22,41	0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181	-

(*) Taxe dégressive : réduction uniquement applicable aux consommateurs professionnels et valable sur la cotisation fédérale et sur le composant "Surcharge Certificat Vert" des tarifs de transport : 0-20 MWh: 0 %, 20-50 MWh: 15 %, 50 MWh - 1 GWh: 20 %.

(**) Max 10 kW. Pour les propriétaires de panneaux solaires auxquels s'applique la nouvelle tarification des réseaux, cette redevance est calculée sur la base du prélèvement brut d'électricité. Dans ce dernier cas, la nouvelle redevance de réseau peut différer du "Tarif prosumer" includigée dans ces conditions particulières.

_					
3	Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL	
	Cotisation Fonds énergie (€/mois)				
	Basse tension non résidentiel	-	8,0900	-	
	Basse tension résidentiel	-	0,4300	-	
	Cotisation sur I"énergie (c€/KWh)	0,1926	0,1926	0,1926	
	Redevance de raccordement (*) (c€/KWh)	-	-	0,0750	

Fonds OSP Régionale Région de €/an <= 1.44 kVA > 1.44 kVA et <= 6 kVA 10,08 > 6 kVA et <= 9.6 kVA 16,20 > 9.6 kVA et <= 13 kVA 20,28 > 13 kVA et <= 18 kVA 30,36 > 18 kVA et <= 36 kVA 40,44 > 36 kVA et <= 56 kVA 81,00 > 56 kVA et <= 100 kVA 131,64 131,64 > 100 kVA

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour

la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus Click Pro Electricité est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Click Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone self-service sur www.luminus.be.